



## Demande de transcription de livret de famille

Par **bouchikh**, le **15/01/2008** à **14:55**

bonjour,

je me suis mariée en algérie le 12 novembre 2007 j'ai envoyé à Nantes une demande de transcription il m'ont répondu 1 semaine plus tard en me renvoyant tout le dossier en me disant qu'il y avait des fautes d'orthographe sur les noms et prénoms de mes beaux parents donc après avoir effectué toutes les régularisations j'ai renvoyé le dossier par chronoposte il a été remis au service de Nantes le 17 déc 2007 à 10h02 exactement et depuis cette date je suis sans nouvelles est-ce que vous pourriez me répondre si ce délai d'attente est raisonnable et quelles démarches je vais devoir entreprendre afin de pouvoir faire la demande de visa long séjour ainsi que les démarches de son arrivée en France merci pour vos réponses

Par **zitouni**, le **04/03/2008** à **12:57**

Bonjour

Je suis dans le même cas toi j'ai envoyé mon dossier à Nantes depuis près d'un mois et je n'ai toujours pas reçu de réponse. As-tu une réponse et si oui en combien de temps?

merci pour ta réponse

Par **salih21**, le **30/03/2011** à **13:42**

voilà moi je me suis mariée le 03/03/2011 et je fais une demande de transcription de livret de famille j'ai la naturalisation française et jusqu'à la aucune réponse mais d'après mes infos que j'ai reçus de la mairie il faudrait faire une autre demande auprès du consulat de France en Algérie (la même demande que j'ai fait ici) et en même temps elle demande aussi le visa de longue durée (ce qui donne le visa D) donc voilà si quelqu'un a fait comme je viens de m'exprimer qu'il me fait signe merci d'avance ce qui concerne le CCM si t'es pas marié avant ton mariage t'en a pas besoin

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **23:29**

Si vous vous êtes mariés sans respecter la loi française (obligation d'avoir au préalable la capacité à mariage pour se marier à l'étranger), la transcription est bien plus longue (ceux qui ont respecté la loi passent avant ceux qui ne l'ont pas respecté, et ce que vous auriez du faire avant le mariage, peut vous être demandé après le mariage).  
ça ne fait même pas un mois, que vous avez demandé la transcription, donc il est normal de ne pas avoir de nouvelle.

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **12:30**

je ne vois pas en quoi la situation est exceptionnelle. Vous êtes Française, vous vous mariez à l'étranger, vous devez avoir une capacité à mariage avant de vous marier, c'est la loi

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **14:27**

#### **Article 171-2 du code civil**

*Lorsqu'il est célébré par une autorité étrangère, le mariage d'un Français doit être précédé de la délivrance d'un certificat de capacité à mariage établi après l'accomplissement, auprès de l'autorité diplomatique ou consulaire compétente au regard du lieu de célébration du mariage, des prescriptions prévues à l'article 63.*

On y est tenu, même en cas de remariage, il n'y a pas d'exception prévue par la loi. Le Consulat, vous a dit, par ECRIT, que vous n'en aviez pas besoin ? Si non, ils ne vous ont rien dit.

Donc maintenant, vous allez devoir attendre encore plus longtemps la transcription, si elle est acceptée.

Par **sasa**, le **23/11/2011** à **21:46**

bonjour je me suis marié avec un tunisien qui vit en Tunisie et j'attends un enfant je veux faire le livret de famille et je ne sais pas comment et pour la fiche de transcription je ne sais pas comment je la vois svp aidez moi il me reste plus que 7 il aura la naissance de mon bébé il me faut le livret de

famille francais

Par **khalil\_027**, le **11/02/2013** à **17:08**

salme je tient a vous ecrire pour expliquer une situation face au mariage celebrer au maroc j ai envoyer le 25 janvier 2013 m on act de marage a nante j aimerai savoir cobien de temps met ton pour avoir une réponse